

Contrat de Partenariat 2025-2026



Association Loi 1901 – contact@csso-nouvelleaquitaine.com

2300 Route des Deux Hameaux 24220 ST CYPRIEN 06.04.17.06.52 Siret : W244006976

1. Ce contrat de partenariat est établi en l'Association CSO-NOUVELLE AQUITAINE, association pour promouvoir le saut d'obstacle en région Nouvelle Aquitaine et départements limitrophe ainsi que le partenaire suivant ; en mettant en relation les Officiels de Compétition, les organisateurs de Concours ainsi que les Partenaires dans diverses domaines liés à la présence sur les Concours de CSO.

Partenaire : Nom/ Raison sociale du Partenaire :
Type (entreprise, association, ...) :
Adresse :

Nom et prénom du représentant :

Téléphone :

Site internet :

Mail :

Réseaux sociaux :

Secteur d'activité :

Descriptif (mentionné sur le site CSO NA) :

2. Le partenaire s'engage pendant la durée du contrat à promouvoir sur le site internet et les réseaux sociaux CSO-NOUVELLE AQUITAINE.
3. Le présent contrat est établi jusqu'à la date exacte du 31 août 2026.

4. Trois formules de partenariats (cocher la formule choisie) :

☐

a. [PARTENAIRE FORMULE 1](#)

50 € / Encart partenariat du parrainé dans la rubrique « PARTENAIRE » du site internet correspondant au secteur d'activité.

☐

b. [PARTENAIRE FORMULE 2 - STRUCTURES](#)

220 € / Encart partenariat du parrainé dans la rubrique « PARTENAIRE » du site internet correspondant au secteur d'activité, publication 1 fois par trimestre sur les réseaux sociaux CSO NOUVELLE AQUITAINE, pour une meilleure visibilité des organisateurs de concours. Cette formule inclue les résultats live pour les sites de concours.

☐

c. [PARTENAIRE FORMULE 3 – FORMULE VIDEO LIVE](#)

440 € / Encart partenariat du parrainé dans la rubrique « PARTENAIRE » du site internet correspondant au secteur d'activité, publication 2 fois par an sur les réseaux sociaux CSO NOUVELLE AQUITAINE, pour une meilleure visibilité des organisateurs de concours. Apparaît sur les vidéos sur toutes les épreuves couvertes CSO-NA, diffusé sur la chaîne YouTube.

5. En contre parti, le **parrain essaye de promouvoir le site internet et les réseaux sociaux** de CSO-NOUVELLE-AQUITAINE.

6. En cas de non-respect du présent contrat de l'une ou l'autre des parties, celui-ci sera résilié de plein droit sans dédommagement, huit jours après une mise en demeure écrite.

Nom, Prénom, organisme représenté :

Pour CSO NOUVELLE AQUITAINE :

Mention « lu et approuvé » manuscrite,
signature

Mention « lu et approuvé » manuscrite,
signature

Paiement de l'adhésion en Chèque ou par virement :

BANQUE POPULAIRE AQUITAINE CENTRE ATLANTIQUE
RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE

TITULAIRE DU COMPTE : ASS CSO-NOUVELLE AQUITAINE

ADRESSE: 2300 Route des Deux Hameaux PECHBOUTIER 24220 ST CYPRIEN
DOMICILIATION : BPACA SARLAT SUD-00100
IBAN: Adresse SWIFT (BIC):
FR76 1090 7001 0066 2212 7952 309 CCBPFRPPBDX